



La Lettre d'information de Molsheim

N°5 / 2016

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 12 décembre 2016 sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst

Point 1 : Désignation du secrétaire de séance La conseillère municipale, Evelyne Dingens, a assuré la fonction de secrétaire de séance.

Point 2 : Délégations permanentes du Maire - article L2122-22 du CGCT : compte-rendu d'information pour la période du 3^e trimestre 2016 Monsieur le Maire a rendu compte de l'utilisation des délégations permanentes qui lui sont accordées par le Conseil municipal pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2016.
Dans le cadre de ses délégations, le Maire a :

- autorisé la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de deux marchés de travaux, de fournitures et de services passés de gré à gré.
- délivré une concession dans le cimetière communal situé route de Dachstein et trois dans celui situé au quartier du Zich.
- renoncé 17 fois à l'exercice du droit de préemption.

Point 3 : Autorisations de programme - Crédits de paiement 2016 - Réajustements Les dépenses d'investissement qui, au regard de leur importance, s'inscrivent sur plusieurs années, doivent faire l'objet d'un document annexe où apparaissent les autorisations de programme et les crédits de paiement.
Lors de la délibération du 14 décembre 2015, le Conseil municipal avait inscrit plusieurs autorisations de programme et crédits de paiement au budget principal 2016. Considérant les réalisations opérées sur cet exercice et l'évolution des dossiers permettant d'affiner les prévisions budgétaires, il y a lieu de procéder au réajustement des crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2016. Leur montant inscrit au budget après réajustement des autorisations de programme s'élève à la somme de 4 525 000 €.

Point 4 : Décision budgétaire modificative n°1 - Exercice 2016 - Budget principal et budgets annexes Le Conseil municipal a approuvé les décisions modificatives n°1 qui portent sur de simples réajustements comptables en dépenses et en recettes des budgets suivants :

- budget principal 2016
- budgets annexes Hutt, Forêt et Réseaux.

Point 5 : Autorisations de programme - Crédits de paiement exercice 2017 Pour l'exercice 2017, les autorisations de programme s'élèvent à 9 443 238 €. Le montant des crédits de paiement inscrit au budget primitif 2017 s'élève à 2 303 296 € et concerne les opérations suivantes :

Principales opérations	Autorisations de programme	Réalisations cumulées au 01/01/2017	Crédits de paiement ouverts pour 2017
Passage à niveau PN 20	2 533 238,00 €	1 025 000,00 €	863 296,00 €
Quartier Henri Meck	1 100 000,00 €	130 000,00 €	970 000,00 €
Place de la Liberté	3 810 000,00 €	3 540 000,00 €	270 000,00 €
Parking de la gare	2 000 000,00 €	400 000,00 €	200 000,00 €
	9 443 238,00 €	TOTAL	2 303 296,00 €

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 12 décembre 2016 -

Le Conseil municipal a adopté les budgets primitifs de l'exercice 2017 qui se décomposent comme suit :

Point 6 : Budget principal

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	12 409 000,00 €	12 409 000,00 €
Investissement	6 116 000,00 €	6 116 000,00 €
Total	18 525 000,00 €	18 525 000,00 €

Point 7 : Succession Albert Hutt

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	11 470,00 €	11 470,00 €
Investissement	4 500,00 €	4 500,00 €
Total	15 970,00 €	15 970,00 €

Point 8: Budget annexe Camping

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	49 600,00 €	49 600,00 €
Investissement	50 000,00 €	50 000,00 €
Total	99 600,00 €	99 600,00 €

Point 9 : Budget annexe Forêt

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	85 120,00 €	85 120,00 €
Investissement	1 450,00 €	1 450,00 €
Total	86 570,00 €	86 570,00 €

Point 10 : Budget annexe Locaux commerciaux

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	60 300,00 €	60 300,00 €
Investissement	33 230,00 €	33 230,00 €
Total	93 530,00 €	93 530,00 €

Point 11 : Budget annexe Réseaux

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	35 500,00 €	35 500,00 €
Investissement	368 500,00 €	368 500,00 €
Total	404 000,00 €	404 000,00 €

Point 12 : Budget annexe Lotissements

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 570 333,00 €	1 570 333,00 €
Investissement	1 570 333,00 €	1 570 333,00 €
Total	3 140 666,00 €	3 140 666,00 €

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 12 décembre 2016 -

Point 13 : Tarifs des services municipaux - réseaux - camping saison 2017 - musée

Le Conseil municipal a décidé :

- la modification des tarifs de fonctionnement du réseau de communication électronique à très haut débit.
- la modification des tarifs du camping municipal au 1^{er} janvier 2017
- la modification des tarifs des droits d'entrée au musée de la Chartreuse -inchangés depuis 2008- à compter de la saison 2017. Les tarifs "plein" et "réduit" passent ainsi respectivement de 3 € à 4 € et de 1,50 € à 2 €.

Point 14 : Forêt communale de Molsheim à Urmatt – exercice forestier 2017 – état prévisionnel des coupes de bois – programme des travaux d'exploitation et patrimoniaux – bilan prévisionnel 2017

Le Conseil municipal a approuvé l'exercice forestier 2017 de la forêt communale de Molsheim à Urmatt. Les états de prévision de coupes s'élèvent à 1 575 m³ pour un montant de 75 520,00 € HT.

Le bilan prévisionnel de la saison à venir permettrait de dégager un solde positif de 15 569,00 € HT en tenant compte des travaux d'exploitation et de patrimoine s'élevant à 59 951,00 € HT.

Point 15 : Acquisition d'un bien par la commune suite à un portage foncier effectué par l'EPF d'Alsace 6 rue des Romains

Le 23 novembre 2015, la Ville de Molsheim avait décidé d'acquérir une propriété située au 6 rue des Romains par voie de préemption. Cette acquisition avait été motivée par le développement futur du Zich.

Une convention pour portage foncier avait été signée entre la Commune et l'Etablissement public foncier d'Alsace, pour une durée de cinq ans. Entre-temps, la propriété ainsi acquise a été divisée en trois lots comprenant, d'une part, la maison rue des Romains et d'autre part deux terrains à bâtir qui seront proposés à la vente. Afin de pouvoir disposer de ces biens, l'assemblée délibérante a décidé d'acquérir par anticipation les parcelles concernées auprès de l'EPF d'Alsace.

Point 16 : Dénivellation du passage à niveau de la gare - opération foncière amiable - échange sans soulte

La dénivellation du passage à niveau est un projet essentiel pour la Ville de Molsheim qui lui permettra de gagner en fluidité et en sécurité. Porté par SNCF Réseaux et le Département du Bas-Rhin, ce projet nécessite la maîtrise foncière de trois propriétés. En charge des acquisitions foncières liées à cette opération, le Département a pu acquérir le principal immeuble d'habitation à l'angle de l'avenue de la gare et de la route de Dachstein en vue de sa démolition.

Dans le prolongement de cette emprise est située une propriété au 3 route de Dachstein. Sa propriétaire est favorable à la cession de son bien sous réserve de pouvoir se reloger dans des conditions sensiblement identiques sur Molsheim. Les solutions proposées par le Département n'ont pu aboutir.

Afin de ne pas hypothéquer la faisabilité du projet et de privilégier un accord à l'amiable plutôt que la mise en œuvre d'une procédure d'expropriation longue, la Ville a souhaité débloquer la situation.

Elle a proposé au propriétaire le principe d'un échange sans soulte entre la maison route de Dachstein et celle acquise par la Ville au 6 rue des Romains (voir point n°15). Ainsi l'emprise foncière de 16,28 ares a été scindée en trois lots. Le lot d'une superficie de 5,6 ares comportant la maison d'habitation est celui concerné par l'échange. Les deux autres lots sont destinés à alimenter l'offre foncière des parcelles acquises par la Ville dans le quartier du Zich et destinées à être vendues après viabilisation.

Les valeurs estimées des deux maisons échangées sont différentes, celle de la rue des Romains étant supérieure. Dans le cadre de ce seul échange, la Ville doit accepter un déficit. Cependant, lorsque l'ensemble des deux lots du Zich auront été vendus, l'opération globale devrait s'équilibrer.

Afin de concrétiser l'opportunité de mener à bien la dénivellation du passage à niveau de la gare, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement à cet échange.

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 12 décembre 2016 -

Point 17 : Dénivellation du passage à niveau de la gare - opération foncière - acquisition amiable auprès de Total

La société Total est propriétaire d'un ensemble foncier de 48,05 ares, section 11 parcelles 48 et 123, sur lequel une station service Elf était en service jusqu'au 31 mai 2010.

Dans le cadre de la dénivellation du passage à niveau de la gare, cette propriété est partiellement impactée pour une surface de 12,69 ares. En charge des acquisitions foncières liées à ce projet et conformément à l'avis émis par France Domaine, le Département du Bas-Rhin a proposé le rachat des emprises impactées, au prix de 57 000 €.

La société Total a souhaité céder la totalité de son foncier pour un prix net vendeur de 200 000 €. Compte tenu de l'achat effectué par le Département de 12,69 ares, la Ville peut se porter acquéreur du foncier restant, soit 35,36 ares pour un montant de 143 000 €. Il est proposé de recourir dans le cadre de cet achat à l'intervention de l'Etablissement public foncier d'Alsace qui peut acquérir directement cette emprise. En contrepartie, la commune doit rembourser cinq annuités constantes et les frais supportés par l'EPF.

L'assemblée délibérante a approuvé la convention de financement relative à ce bien immobilier.

Point 18 : Aire d'accueil des gens du voyage - souscription d'un prêt auprès du Crédit mutuel - transfert à la Communauté de communes

La Ville a entrepris d'importants travaux en 2016 sur l'aire d'accueil des gens du voyage (AGV) pour mettre en place la télégestion, un mode de tarification basé non plus sur un forfait mais sur la facturation réelle des frais d'eau et d'électricité. Pour supporter une partie du financement de ces travaux, la Ville souhaite souscrire un emprunt de 60 000 € auprès du Crédit mutuel.

L'AGV sera transférée à la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig au 1^{er} janvier 2017. Il a été décidé que le montant des travaux réalisés serait supporté pour moitié par la Ville et pour moitié par l'intercommunalité. Pour ce faire, le Conseil municipal a décidé de souscrire un emprunt de 60 000 € en décembre, emprunt qui sera repris par la Comcom au 1^{er} janvier 2017.

Point 19 : Presbytère catholique de Molsheim - demande de distraction foncière auprès de l'Archevêché

L'ensemble immobilier du presbytère catholique de Molsheim comprend des éléments bâtis ainsi que des jardins d'une importante surface en centre-ville. Ceux-ci sont situés non loin de l'Hôtel de la Monnaie, qui accueille les manifestations majeures de la cité et du territoire. La Ville envisage de revoir le stationnement dans ce secteur et la réaffectation de l'ancien jardin du presbytère d'une surface de 7,44 ares permettrait de concrétiser ce projet.

Suite à l'accord de distraction donné par le Conseil de fabrique de la paroisse catholique, le Conseil municipal a également souhaité la levée de l'affectation de cette emprise foncière.

Il appartient maintenant à l'archevêché de donner son accord afin de permettre l'élaboration de l'arrêté préfectoral de distraction.

Point 20 : Subvention d'équilibre au CCAS - Dotation de fonctionnement pour l'exercice 2017

Le Conseil municipal a approuvé le versement d'une dotation prévisionnelle d'équilibre de 450 000 € au profit du Centre communal d'action sociale destinée à couvrir ses différentes actions. Pour mémoire le CCAS gère les services suivants : crèche familiale, résidence Le Moulin, Service Animation Jeunes.

Point 21 : Subvention au Comité des fêtes de la Ville de Molsheim - Dotation de fonctionnement pour l'exercice 2017

Le Comité des fêtes de la Ville de Molsheim assure chaque année la programmation des différentes festivités. A cet égard, il s'est vu attribuer une subvention de 110 000 € -montant identique à celui de l'année dernière-, au titre de sa dotation de fonctionnement pour l'exercice 2017.

Prochaine manifestation : flambée des sapins, samedi 14 janvier 2017 aux étangs du Zich.

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 12 décembre 2016 -

Point 22 : Attribution des subventions annuelles au titre de la valorisation du patrimoine bâti – campagne des travaux 2016 Afin d'embellir la Ville, le Conseil municipal participe au financement de la restauration des façades des propriétés privées selon des critères précis. 15 demandeurs ont sollicité l'octroi d'aides pour des travaux de ravalement de façades, au titre de l'année 2016. Le montant total des subventions accordées par le Conseil municipal s'élève à 25 833,27 €.

Point 23 : Attribution d'une subvention à l'école élémentaire des Tilleuls pour l'organisation d'une classe de découverte à Chaux Neuve Sur la base des critères d'aides retenus pour l'organisation de classes de découverte ou transplantées au profit des élèves relevant des écoles primaires et de l'éducation spéciale des collèges, il a été décidé de verser une participation de 3 465 € à l'école des Tilleuls. Cette subvention contribue au financement d'une classe transplantée qui se déroulera du 15 au 19 mai 2017 à Chaux Neuve (25) et qui concerne 77 élèves.

Point 24: Attribution d'une subvention à l'école élémentaire des Tilleuls pour l'organisation de deux classes de découverte à Quieux le Saulcy Selon le même principe évoqué au point 23, il a été décidé de verser une participation de 2 548 € à l'école des Tilleuls. Cette subvention contribue au financement d'une classe transplantée qui se déroulera du 30 janvier au 2 février 2017 à Quieux le Saulcy (88) et qui concerne 49 élèves.

Point 25 : Participation communale à l'école élémentaire des Tilleuls au titre d'activités sportives : séances d'escalade à Roc en Stock à Strasbourg L'Ecole élémentaire des Tilleuls a sollicité une participation financière de la Ville de Molsheim pour l'organisation de séances de découverte de l'escalade pour une classe sur le site de Roc en Stock à la Plaine des Bouchers à Strasbourg durant l'année scolaire 2016-2017. Le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 € à l'établissement scolaire.

Point 26 : Etat des subventions annuelles aux associations locales à caractère sportif, culturel et de loisirs – Répartition pour l'exercice 2016 Sur proposition de l'Office municipal des sports, le Conseil municipal a décidé d'attribuer des subventions annuelles de fonctionnement aux associations locales à caractère sportif, culturel et de loisirs sur la base de critères d'éligibilité, eux-mêmes validés par l'assemblée délibérante. Au titre de l'exercice 2016, le montant total de ces subventions s'élève à 68 679,20 €, et est réparti comme suit :

Associations à objet sportif : 4 632 membres dont 4 250 licenciés sportifs



Aïkido Club Molsheim	1 212,20 €	Aquatic Club Molsheim/Mutzig	3 312,00 €
Judo Club Molsheim	2 626,40 €	Club de natation synchronisée	2 028,80 €
Karaté Club Molsheim	1 079,20 €	Ski Club Molsheim/Mutzig	1 345,20 €
Sambo Club Molsheim	1 568,40 €	Club Vosgien section Ski	1 162,80 €
Taekwondo Club	2 375,60 €	Molsheim Ski Nordique	2 155,20 €
MOC Badminton	1 922,40 €	Molsheim Fun Bike	2 136,20 €
MOC Handball	2 596,00 €	Molsheim Athlétic Club	1 278,60 €
MOC Volley Ball	1 694,60 €	Pétanque club	530,40 €
Cercle Saint-Georges Basket	2 405,00 €	Auto Racing Sport Molsheim	826,60 €
La Sportive de Molsheim	2 834,40 €	Trimoval triathlon	2 428,80 €
Ass. de Gymnastique Volontaire	1 622,60 €	Twirling Club Molsheim/Mutzig	982,30 €
Tennis Club Molsheim/Mutzig	2 823,00 €	Club d'échecs de la Bruche M/E	1 077,30 €
Société de Tir Molsheim	1 759,00 €	Mutzig Ovalie Molsheim	2 747,00 €
Bruche Sport Passion	2 929,00 €	Aspem	857,00 €
		Total	52 316,00 €



Associations culturelles et de loisirs : 1 779 membres au total

Arts et Loisirs (Groupe folklorique)	953,40 €	Scouts et guides de France	1 009,40 €
Club vosgien Molsheim/Mutzig	1 035,00 €	AAPPMA - Association de pêche	1 362,20 €
Chœur d'hommes 1856 Molsheim	953,40 €	Jardin des Sciences	466,40 €
Chorale paroissiale Sainte-Cécile	938,20 €	Association générale des familles (AGF)	808,00 €
Chorale A Chœur Joie Césarion	947,00 €	Activa Jeunes	939,00 €
Amicale du 3 ^e âge	852,00 €	Pingouin Prod	784,00 €
Molsemer Kaffeibichle	927,00 €	Gamer'z Voice	772,00 €
Cœur de femmes	941,40 €	Cercle Saint-Georges	1 016,60 €
O joie de chanter	816,00 €	Ass socio-culturelle des Tilleuls*	0,00 €
Groupe d'animation liturgique	631,00 €	Ass socio-culturelle de la Monnaie	211,20 €
		Total	16 363,20 €

*NB : En raison d'un changement de direction au sein de l'établissement scolaire, l'association socio-culturelle des Tilleuls n'a pas souhaité demander de subvention cette année.

Point 27 : Approbation du tableau des effectifs de l'exercice 2017

Le Conseil municipal a approuvé le tableau des effectifs. Ce dernier fournit la situation du personnel communal en termes de créations et de transformations des emplois permanents et fixe les effectifs budgétaires pour l'année 2017. La Ville et le CCAS emploient au total 187 agents, soit 141,76 équivalents temps plein.

Point 28 : Renouvellement du contrat d'un agent non titulaire recruté sur un emploi permanent

Le Conseil municipal a décidé de renouveler pour une durée d'un an les contrats :

- du responsable des bâtiments communaux nommé sur le poste de technicien principal 2^e classe
- du coordonnateur de l'équipe cadre de vie nommé sur le poste d'adjoint technique de 2^e classe.

Point 29 : Convention avec le CDG67 concernant l'intervention d'un psychologue du travail

Le Centre de gestion du bas-Rhin accompagne les collectivités affiliées dans la gestion des ressources humaines. A cet égard la Ville a sollicité le CDG 67 pour la mise à disposition d'un psychologue du travail. Les coûts d'intervention de ce professionnel pour l'accompagnement psychologique individuel ou collectif sont compris dans l'ensemble de la cotisation pour la prévention de la santé au travail acquittée par la Ville. Il a été décidé de signer une convention entre la Ville et le CDG 67.

Point 30 : Document unique des primes et indemnités – mise à jour annuelle

Il appartient aux assemblées délibérantes le pouvoir de fixer les régimes indemnitaires de leurs personnels "dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'Etat".

Le guide des primes a pour objet de procéder au rappel du cadre juridique et de récapituler dans un document unique l'ensemble des primes et indemnités versées aux agents de la Ville de Molsheim, ainsi que leurs conditions de versement. Afin de tenir compte des évolutions réglementaires, le Conseil municipal a adopté la mise à jour du "Document unique des primes et indemnités de la Ville de Molsheim".

Point 31 : Coopération intercommunale - Sivom de Molsheim-Mutzig et environs : modification des conditions de composition - transfert du siège et extension des compétences modifications statutaires

Un Syndicat intercommunal à vocation multiple a généralement pour but de permettre à plusieurs communes de mettre en commun leurs moyens pour réaliser des investissements ou des actions que seules elles n'auraient pu mettre en œuvre. Ses objectifs visent généralement à améliorer les équipements communs et/ou à favoriser le développement local. Toutefois ses compétences et la composition des communes membres peuvent évoluer dans le temps en fonction de la réalisation des projets.

Le Conseil municipal a ainsi accepté:

- le transfert du siège du Sivom de Molsheim-Mutzig et environs au 2 route Ecospace à Molsheim
- les nouvelles compétences : "Réhabilitation du terrain de football synthétique" et "Gestion du complexe culturel et sportif de Gresswiller – Dinsheim-sur-Bruche"

Par ailleurs, il a approuvé les modifications des statuts du Sivom qui en découlent.